MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES

HD/CF - 87.123

Monsieur le Directeur.

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

Référence : 1213 ou 1229 destiné aux véhicules BMW R65, R65LS

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 26 MAI 1987 sous le numéro 87.15.10.111/4301 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 2930

NOTA : Le silencieux référencé 1213 a un revêtement chrome noir alors que le silencieux référencé 1229 a un revêtement chrome brillant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

> L'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Mines)

PARIS, LE 12 JUIN 1987

CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16

208, RUE RAYMOND LOSSERAND

TELEPHONE (1) 45.39.25.70 **TELEX EKIPRER 200366**

75014 PARIS

Monsieur le Directeur EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE 13 Route de la Salle - ZAC des Romains -CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE